

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 23

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 26 juin 2019 à 19h00

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Sandra Glardon

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 1er mai 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2019-2020
 - 4.1. Présidence
 - 4.2. 1ère vice-présidence
 - 4.3. 2ème vice-présidence
 - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal en remplacement de M. Michel Sandoz (PLR)
6. Election d'un nouveau membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Denis Fontes (PS)
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.
 - 8.1. Motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! »
 - 8.2. Motion de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte »
 - 8.3. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL&PBD) « Château : mise en valeur des fouilles, réorganisation du projet du concours »
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 9/2019 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades
 - 9.2. Préavis municipal N° 10/2019 – Demande de crédit de Fr. 710'000.-- pour le remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure
 - 9.3. Préavis municipal N° 11/2019 – Demande de crédit de Fr. 31'000'000.-- pour la construction du nouveau collège Courbet
10. Rapports
 - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux »

- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2019 – Gestion et comptes 2018 du Fonds culturel Riviera
- 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2019 – Gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 10.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2018 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
- 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2019 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
- 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2019 – Demande de crédit de Fr. 1'023'000.-- pour financer les constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet
- 10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2019 – Demande de crédit de Fr. 643'000.-- pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez
- 10.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2019 – Demande d'un crédit de Fr. 235'000.-- pour l'assainissement du chemin de Gérénez et le remplacement des équipements d'éclairage public
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 11/2019 – Septième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz
12. Propositions individuelles et divers

Appel

67 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Marilune Aeberhard - Eric Berset - Sophie Blank Barbezat - Michel Bloch - Milad Dulloo - Erik Dumusque - Christian Grobéty - Natasa Ilic Wahab - Fabrice Laluc - Daoud Latif - Elisabeth Leimgruber - Ingrid Mamin - Olivier Mottier - Jean Nervi - Cécile Roethlisberger - Antonia Winter - Marc Wüthrich

Absent(e)s : Cédric Urech

Mme Présidente ouvre la 7^{ème} séance et dernière de l'année 2018-2019 - 23^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 6 verra l'élection de deux nouveaux membres à la Commission de gestion. L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 1er mai 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 22 de la séance du 1^{er} mai 2019 est adopté à une large majorité (trois abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès, le 21 mai dernier, de notre collègue M. Michel Sandoz, conseiller communal pendant près de 18 ans, homme discret mais toujours dévoué. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en sa mémoire.

Félicitations à notre collègue Gabriel Chervet, jeune papa depuis peu d'une petite Nora, ainsi qu'à M. Guy Chervet, tout jeune grand-papa.

Les jetons de présence de la dernière séance du Conseil sont attribués à l'Association l'Enfant et l'Hôpital, dont l'activité principale est la gestion des espaces d'animation "Le Sparadrap" dans le service de pédiatrie de l'Hôpital Riviera-Chablais.

4. Elections du bureau 2019-2020

Mme la Présidente rappelle que, conformément à l'art. 12, al. 2 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement dès lors que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir.

4.1. Présidence

Le groupe PDC+I présente la candidature de M. J.-W. Fils-Aimé.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I) est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil communal pour 2019-2020.

4.2. 1ère vice-présidence

Le groupe PLR présente la candidature de M. R. Urech.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Roger Urech (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2019-2020.

4.3. 2ème vice-présidence

Mme G. Pasche, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de M. V. Bonvin.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Vincent Bonvin (Les Verts) est élu de manière tacite et par acclamation 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2019-2020.

4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

M. G. Ranzato est présenté au poste de scrutateur (1) par le groupe UDC.

M. J.-A. Schneider est présenté au poste de scrutateur (2) par le groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, MM. Gabriel Ranzato (UDC) et Jacques-André Schneider (PS) sont élus scrutateurs pour 2019-2020 de manière tacite et par acclamation.

M. Ch. Grobéty est présenté au poste de scrutateur suppléant (1) par le groupe PDC+I.

Mme I. Mamin est présentée au poste de scrutatrice suppléante (2) par le groupe PLR.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Christian Grobéty (PDC+I) et Mme Ingrid Mamin (PLR) sont élus scrutateurs suppléants pour 2019-2020 de manière tacite et par acclamation.

5. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal en remplacement de M. Michel Sandoz (PLR)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Yannick Kosmalla, né le 24 juillet 1982 et domicilié au chemin du Vallon 49, en remplacement de M. Michel Sandoz, membre du groupe libéral-radical, décédé

6. Election de deux nouveaux membres à la Commission de gestion

Le groupe socialiste présente la candidature de M. D. Vaucoret en remplacement de M. D. Fontes, démissionnaire.

M. J.-W. Fils-Aimé étant élu à la présidence du Conseil communal, il est réputé démissionnaire de son poste à la commission de gestion. Pour le remplacer, le groupe PDC+I présente la candidature de Mme M. Brüssow.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, M. Dominique Vaucoret (PS) et Mme Margareta Brüssow (PDC+I) sont nommés membres à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. R. Urech indique que, lors de sa séance du jeudi 20 juin 2019, le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a traité les points suivants :

- Accepté les conclusions du préavis N° 01/2019 relatif aux comptes 2018 qui confirment le montant de CHF 2'969'106.87 à la charge de La Tour-de-Peilz, accepté les conclusions du préavis N° 02/2019 relatif à la gestion de l'exercice 2018
- Renouvelé son Bureau pour l'année 2019-2020. Selon le tournus prévu, la présidence sera veveysane (M. Francis Baud). La vice-présidence sera boélande. Cette fonction sera assumée par M. Yvan Kraehenbuehl. Il a également élu deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
- Pris connaissance des réponses à deux interpellations ainsi que de l'état de situation Fête des Vignerons 2019
- Reçu le préavis N° 03/2019 relatif au budget 2020, qui laisse entrevoir une charge pour La Tour-de-Peilz de CHF 3'382'213.27, soit une hausse de 13.91% par rapport aux comptes 2018. Ce préavis a été transmis à la commission de gestion pour étude et rapport. La commission se réunira une première fois le 9 juillet pour établir sa liste de questions. Selon un souhait exprimé par la commission des finances de La Tour-de-Peilz il y a environ 3 ans, le document est accessible sur le site de l'ASR ou la version papier peut être empruntée auprès des délégués. Il se dit entièrement disposé à relayer toutes les questions que la commission des finances aurait à soulever.

8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

8.1. Motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Le constat est évident depuis de nombreuses années, des actes d'incivilités sont commis dans notre Commune comme dans celles voisines. Murs barbouillés, poubelles mises à feu, espaces publics jonchés de débris, vomis, urines sur les trottoirs, wc publics saccagés, tapages nocturnes répétitifs ainsi que des invectives, voire des insultes, aux passants et résidents des immeubles touchés par ces nuisances.

Chaque citoyenne, citoyen, est soucieux à juste titre de sa sécurité et celle de sa commune. Or le sentiment de bien-être de la population et l'image de la ville sont régulièrement altérés par ce genre de troubles à l'ordre public et les dégâts occasionnés aux bâtiments.

Certes, on peut remarquer que des mesures de prévention, des interventions policières ciblées et la présence d'agents de proximité, limitent en partie ces déprédations et les dérangements souvent nocturnes.

Les auteurs sont parfois identifiés même s'ils agissent souvent de nuit et font preuve de mobilité.

A Montreux, en 2010-2011 notamment, de graves incidents ont mis en émoi la population et les autorités. A la suite de ces incidents, des Etats généraux se sont tenus à Montreux en janvier 2012. Ils ont débouché sur l'engagement d'un Travailleur Social Hors Murs, un TSHM, qui est une personne relais. Après une période probatoire de trois ans, une approche pluridisciplinaire et la présence d'un TSHM ont constitué une réponse appropriée à la prise en compte de la problématique des jeunes dits « en rupture » de la Commune de Montreux. Ce constat rejoignait celui de plusieurs autres communes comparables à la nôtre : Yverdon, Vevey, sans compter d'autres villes vaudoises ou suisses.

La tâche première d'un intervenant de rue est de susciter le dialogue avec les auteurs de délits et de gagner la confiance de certains groupes de personnes, jeunes généralement. Le TSHM a pour but de permettre, d'une part, la diminution des plaintes de la population, des déprédations, et d'autre part, de contribuer à la cohésion sociale. Je préciserai en séance de commission quelle est la démarche spécifique d'un TSHM, qui est compatible avec les actions des services policiers et sociaux.

Je demande à la Municipalité d'engager à temps partiel un TSHM en collaborant avec les deux grandes communes voisines.

Je demande le renvoi de cette motion à une commission pour étude et prise en considération. »

M. G. Vernez ajoute que régulièrement des troubles à l'ordre public font l'objet d'articles dans la presse. Régulièrement, des villes et des villages sont concernés. Il avait dans un premier temps l'intention de déposer une simple interpellation quant aux troubles à l'ordre public, aux nuisances à la propriété, etc., mais il a retrouvé un document qui l'a incité à déposer une motion. A Montreux, en 2010-2011, de graves incidents ont mis en émoi la population et les autorités. A la suite de ces incidents, des Etats généraux se sont tenus en janvier 2012. Après une période probatoire de trois ans, une approche pluridisciplinaire et la présence d'un travailleur social hors murs ont constitué une réponse appropriée à la prise en compte de la problématique des jeunes dits « en rupture ». En mai dernier, nous avons reçu le rapport d'activités 2018 de la commission prévention Riviera. Deux éléments ont retenu son attention. Une circulaire, adressée aux parents d'élèves de 10^{ème} année concernant les abus d'alcool, de drogues et autres dangers, n'a pas été reconduite en 2018 faute de toucher efficacement le public cible. Supprimer cette circulaire est une bonne décision à son avis, puisqu'elle a manifestement peu d'effets ; il faut trouver un autre moyen pour atteindre le public cible. D'autre part, la contribution de notre commune en matière de prévention s'élève à fr. 1.- par habitant. Chacun admettra que cette somme est petite, voire dérisoire. C'est un argument de plus en faveur de sa motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des conseillères et conseillers présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni Chiusano
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Alessio Grutta
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Marilune Aeberhard
	UDC	Gabriel Ranzato
	VERTS	Paul Castelain
	PDC + Indépendants	Anne Lachat Baechler

8.2. Motion de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Les déchets verts »

Au centre-ville, il n'y a pas de collecte des déchets verts dans des éco-points parce que l'expérience démontre qu'ils contiennent trop souvent des corps étrangers. Nombreux sont les propriétaires qui déposent de manière régulière une benne verte, sur le domaine public, lors de la collecte hebdomadaire des déchets verts collectés en porte à porte. Dans celles-ci l'on retrouve toujours et encore un pourcentage trop élevé d'éléments plastiques. Dans ce contexte aucune surveillance spécifique ne pouvant être envisagée par la brigade 3V, les pollueurs de ces déchets verts ne peuvent être à temps identifiés.

C'est ainsi que pour des déchets verts acceptés et méthanisables, le tarif est facturé à fr. 64.- (HT). Lorsque ceux-ci sont reconnus souillés, ils sont évacués en vue d'incinération, leur tarif grimpe à fr. 150.- soit une hausse de 134%.

Formellement l'on ne peut ignorer que le système de répartition-facturation du concept 3V, calculé au prorata du nombre d'habitants, diminue artificiellement la facturation du tonnage des déchets verts pour La Tour-de-Peilz. Notre commune produisant le plus gros tonnage (700 To) régional par habitant, ce sont les communes voisines, qui contribuent indirectement au financement des frais de traitement d'une partie importante des volumes de déchets verts produits sur le territoire communal. Au final en 2018, ce ne sont que 400 tonnes (-42.8%) qui sont facturées à la commune de La Tour-de-Peilz. Cette disposition ne sachant perdurer, n'y a-t-il pas lieu de chercher à établir une nouvelle forme de financement ?

Evaluons cette pastille verte

Envisageons si vous le voulez-bien une alternative, consistant à l'introduction d'une pastille verte taxée, apposée sur les bennes vertes contenant des déchets compostables. Considérons dans un premier temps ces déchets urbains, produits par les ménages, épiluchures, plantes d'appartement, gazon, arbustes, plantations, etc. qui font partie intégrante des volumes de déchets urbains, qui devraient être financés par la taxe au sac.

Que nous dit l'art. 15 de la LEP-OLED traitant du financement de l'élimination des déchets urbains. Une recommandation est adressée aux communes, afin qu'elles envisagent une possible introduction d'une taxe sur les déchets verts récoltés en porte à porte, et ce, afin de faire participer de manière plus adaptée, l'ensemble des pollueurs payeurs, à la couverture des frais de traitement des déchets verts, financés partiellement au moyen d'une pastille verte (taxe).

Selon cette recommandation, seront assujettis à la pastille verte taxée, l'ensemble des propriétaires légitimes d'un bien immobilier, concernés par la récolte en porte à porte via une benne verte agréée, déposée aux pieds de leur domicile en vue de l'évacuation, de leurs déchets verts. Vous noterez que si la benne verte serait utilisée par plus d'un seul usager (ménage, entreprise), le mode de facturation de cette taxe fixée auprès des détenteurs de déchets, serait établie sur le plan technique ou organisationnel de façon à refléter les quantités de déchets effectivement produits, tels volumes acheminés en vue de leur valorisation-méthanisation. Cette pastille verte apposée sur les bennes vertes serait perçue sur un mode de forfait annuel, accordant à son propriétaire un nombre illimités de vidanges hebdomadaires.

Concernant son prélèvement, il est simplifié, puisque apparenté au mode de gestion de la taxe de base. L'introduction d'une pastille verte communale reste peu fastidieuse sur un plan administratif. Son concept a déjà été éprouvé dans diverses communes, il reste appliqué en lien direct avec le concept de la récolte porte à porte des déchets verts actuel.

En matière de développement durable, sous certaines conditions liées à la qualité des déchets verts récoltés en porte à porte, leur méthanisation effectuée par la SATOM à Villeneuve, participe au respect de notre environnement.

Selon l'annexe 3 de la LEP-OLED, cette recommandation prévoit également que le montant de la pastille verte prélevé sur les déchets verts devrait être inférieur, à celui de la taxe de base sur les ordures ménagères.

Dès lors ne pouvant ignorer encore longtemps que le système de répartition-facturation du concept 3V, calculé au prorata du nombre d'habitants et qui diminue artificiellement le tonnage facturé à la commune de La Tour-de-Peilz, n'y a-t-il pas lieu de considérer que sur le long terme ce ne seront plus aux communes voisines, de contribuer indirectement au financement de l'élimination des importants volumes de déchets verts produits sur le territoire communal ?

Conscient que certains trouveront qu'avaler ce genre de « pilule au goût amère », c'est envisager devoir subir quelque chose de déplaisant, n'oublions pas que de « se dorner la pilule » tout en faisant supporter certains désagréments à ses voisins, l'est tout autant.

C'est pour cette raison que dans le but de pouvoir débattre sur un sujet visant à une possible introduction d'une pastille verte taxée, apposée sur les bennes vertes, compléterait le financement du traitement des ordures ménagères, reconnu déficitaire, prenant en compte les frais effectifs occasionnés par le traitement des déchets compostables récoltés en porte à porte sur l'ensemble du territoire communal, j'invite votre conseil à prendre connaissance de la présente sollicitation.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour sa prise en considération. »

M. G. Helbling ajoute qu'alors que l'élimination des déchets organiques doit être prise en charge par la taxe au sac et que la problématique no 1 dans les déchets compostables reste la teneur en plastique mélangé au compost, de deux choses l'une : ou l'on incite le citoyens à faire mieux, ou l'on sollicite de sa part une prestation de type pollueur-payeur en rapport. La commission des finances, dans son dernier rapport, relevait également que le financement de l'élimination des déchets restait insuffisant par manque de réactif à une situation qui perdure depuis plusieurs années. Tel Apothicaire, présent dans nombre de pièces de M. Molière, son texte suggère une posologie accompagnée d'une notice explicative. La prescription de cette pilule verte ayant été adressée à l'ensemble des conseillers, il n'y a pas lieu d'y revenir. Considérant que cette médication, sous la composition présentée, ne semble pas recueillir l'agrément de la faculté, il demande à la Municipalité, avant la prochaine actualisation du règlement communal sur la gestion des déchets (édité en 2013), d'étudier l'introduction d'une vignette adhésive taxée, applicable sur les containers de déchets végétaux récoltés aux pieds des immeubles en porte à porte. Les effets secondaires d'un tel traitement restant à ce jour méconnus, il souhaite transformer le contenu de sa motion en postulat et demande que ce postulat soit transmis à une commission pour sa prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des conseillères et conseillers présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr de Maddalena - Guy Chervet
	SOCIALISTE	Gérald Helbling - Julien Costanzo
	VERTS	Milad Dulloo
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

8.3. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL&PBD) « Château : mise en valeur des fouilles, réorganisation du projet du concours »

Le texte de cette interpellation est le suivant :

« Nous prenons connaissance dans le journal communal du mois de juin 2019, des résultats des fouilles archéologiques au château. Nous pouvons également admirer les vestiges depuis une structure mise en place par la Municipalité. Ces belles découvertes vont faire partie de notre patrimoine.

Les services cantonaux d'archéologie ont donné leur feu vert pour les fouilles, avec la condition d'intégrer et valoriser toutes les découvertes, au futur projet de rénovation du château (voir article 24 heures du 1er décembre 2017).

Mon interpellation a pour but de demander à la Municipalité d'informer les conseillers communaux, de l'importance de ces découvertes, des réglementations cantonales sur la protection de ce patrimoine archéologique, et de l'adaptation possible dans le projet de rénovation du château.

Le concours primé en 2016, faisait mention d'un restaurant occupant le donjon.

Comment vont s'organiser, dans cet espace, des cuisines, une salle de restaurant et une terrasse ?

Je remercie la Municipalité de l'intérêt qu'elle portera au sujet des préoccupations qui nous concernent tous et sur la façon dont nous allons « habiter » notre beau château. »

Mme A.-M. Arnaud remercie la Municipalité d'avoir donné à tous la possibilité d'admirer les fouilles réalisées dans le donjon. Le rapport détaillant ces fouilles pourrait-il être mis à disposition des conseillers communaux ? Celui-ci remettra probablement en cause le projet de restaurant prévu dans le donjon, terrasse comprise. Le projet concernant les espaces utilisés par le Musée du jeu sera également concerné. Il est donc important, si l'on fait référence au rapport de la commission de gestion présenté ce jour, de parler de l'avenir du Musée du jeu. L'imbrication de ces deux sujets orientera probablement le devenir du projet de restauration du château.

M. O. Martin, municipal, aurait envie de répondre que « tout vient à point pour qui sait attendre » vu l'insistance de l'interpellatrice dans ce dossier. Ainsi que cela avait été précisé à l'occasion du dépôt du préavis relatif au crédit d'étude et fouilles archéologiques :

- Une fouille archéologique est exigée et les atteintes portées aux édifices du château devront être soigneusement documentés. C'est le cas en ce moment et, comme promis, la plateforme et le panneau explicatif ont été mis en place à la disposition du public.
- Le projet définitif devra être développé en étroite collaboration avec les sections d'archéologie et des monuments et sites.
- Le percement des maçonneries du donjon est en principe admis, le nombre et les dimensions devront être examinés en fonction de l'état de préservation des vestiges.
- La mise en valeur des vestiges en les intégrant dans le projet futur est attendue.

Des contacts réguliers ont lieu entre le maître de l'ouvrage (la Commune), les architectes et les services de l'Etat de Vaud en charge de la protection du patrimoine et de l'archéologie. L'organisation de l'espace, des cuisines, de la salle du restaurant et de la terrasse font actuellement l'objet de discussions afin de trouver une solution permettant de satisfaire tant les besoins fonctionnels et des usagers que ceux de la conservation et de la mise en valeur patrimoniale. Pour cela, l'Etat de Vaud a délégué, à sa charge, un architecte expert reconnu de ses services pour sa longue expérience dans de tels cas, qui accompagne la Commune dans le développement du projet. L'objectif reste pour l'ensemble des parties prenantes de réaliser le projet lauréat moyennant la prise en considération des vestiges aujourd'hui découverts. Il ne faut donc pas faire de raccourcis en disant que ce projet ne pourra pas se développer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme A.-M. Arnaud ne pouvant que se contenter pour l'heure de cette réponse, cette interpellation est considérée comme réglée.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 9/2019 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Valentine Python
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Sophie Blank-Barbezat - Nathalie Dubuis
	SOCIALISTE	Jacques-André Schneider - Philippe Neyroud
	UDC	Alexandre Stettler
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

9.2. Préavis municipal N° 10/2019 – Demande de crédit de Fr. 710'000.-- pour le remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Aloïs Raemy
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Pierre Cavin - Claude-Alain Luy
	SOCIALISTE	Dominique Vaucoret - Gilbert Vernez
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	VERTS	Geneviève Pasche

9.3. Préavis municipal N° 11/2019 – Demande de crédit de Fr. 31'000'000.-- pour la construction du nouveau collège Courbet

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Serge Overney
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	VERTS	Pierre Fontana
	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux »

Rapporteur : M. Yohan Ziehli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (six avis contraires et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2019 – Gestion et comptes 2018 du Fonds culturel Riviera

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme A. De Gautard Rayroud, avant de lire les conclusions du rapport de la commission, souhaite faire un commentaire concernant ce Fonds culturel qui a, pendant un temps, passablement ému l'assemblée. Elle tient à relever l'important travail de précision et de clarté réalisé par le Conseil d'administration, avec le Bureau exécutif et le Service des affaires intercommunales, par rapport aux critères et aux démarches à suivre pour les soutiens ponctuels. En raison de l'abaissement de la contribution communale par habitant, le Conseil d'administration a décidé de mettre l'accent sur l'aide à la création plutôt que sur le soutien à des activités existantes. Le Conseil d'administration et le Service des affaires intercommunales sont très à l'écoute des législatifs et des remarques faites par ces derniers dans chaque commune. Quand cela est nécessaire, il vaut donc la peine de faire remonter ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 2/2019,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2018 du Fonds culturel Riviera.

10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2019 – Gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal, lues par Mme Nathalie Dubuis, sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2019,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2018 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018.

10.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2018 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche, présidente de la Commission de gestion

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la commission de gestion, y compris le rapport N° 5/2019 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité, et enfin sur les comptes.

La parole n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité. La discussion est ouverte sur le rapport de la commission de gestion.

Mme A.-M. Arnaud, même si un avertissement très surprenant est donné de ne pas lire le rapport de bout en bout, souhaite intervenir sur trois sujets. Concernant les parcs et jardins, les souhaits de la commission sont plus que respectables (développer les parcs, planter davantage d'arbres, créer des biotopes urbains). Pour ce dernier sujet, elle rappelle le soin qui doit être apporté au biotope créé en 1983 par la Commune au Jardin Roussy. Il suffirait d'informer sur l'utilité d'un biotope et des essences qui s'y développent. Concernant la fondation du Musée suisse du jeu, on constate que la perte de recettes est de fr. 36'451.--. La baisse de fréquentation est estimée à 10 %, soit moins de 13'000 visiteurs en 2018. Le nombre d'entrées descend régulièrement depuis 2006 (20'596 entrées contre 14'154 en 2017). La commission annonce des années difficiles : disparition du restaurant fin août 2019, baisse de fréquentation, attente des projets de la restauration du château. Même si la commission de gestion reste attentive à l'évolution de la situation financière, elle ne peut s'empêcher de se poser la question de la viabilité, à moyen terme, du Musée du jeu. Elle ne donne toutefois pas d'analyse sur la baisse de fréquentation du musée, elle n'informe pas sur les 2,5 millions qui doivent être trouvés pour la scénographie, soit la liste des sponsors qui se sont engagés et les montants déjà confirmés. Aucune impulsion n'apparaît dans le rapport et l'on constate un véritable abandon quant à l'avenir du Musée du jeu. Le Conseil vote chaque année un montant de fr. 695'000.-- qui représente la moitié du budget de fonctionnement du musée. Cet engagement est-il encore nécessaire ? La Fondation du musée pourrait-elle s'exprimer à ce sujet ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. La discussion porte ensuite sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité :

Mme G. Pasche apporte un complément au rapport de la commission de gestion, la dernière séance de la commission étant survenue après le bouclage du rapport. Ce complément concerne essentiellement les VMCV. Son intervention est la suivante :

« Le mardi 18 juin, le président du Conseil d'administration, M. Caleb Walther, et la directrice des VMCV, Mme Angela Schlegel, ont répondu aux questions de la COGEST et de la COFIN. L'objectif principal de cette rencontre était de clarifier le type de relations entre les VMCV et notre commune à l'avenir.

A cette occasion, nous avons appris qu'avant la crise, les communes faisaient part de leurs besoins aux VMCV qui les exécutaient sans discuter. Entre la commune et les VMCV, il n'y avait quasi aucune négociation sur la pertinence des besoins et leur implication sur les coûts. Cette absence de négociation s'est aussi fait sentir quand, en 2018, les VMCV ont transmis à notre commune le montant à payer sans en justifier les raisons.

Pour y remédier, le Conseil d'administration des VMCV s'est donné quelques années (2022 semble une échéance raisonnable) pour établir un contrat de prestations en bonne et due forme avec les communes. Dans l'intervalle, les VMCV vont renforcer le dialogue avec les communes et favoriser un climat de négociation où chaque acteur puisse faire des choix en connaissance de cause. Dans cette optique, la direction des VMCV pourrait proposer au Conseil d'administration différents scénarii alternatifs pour son budget en y incluant les principaux centres de coût. Le Conseil d'administration, après consultation avec les communes sur le montant du déficit à couvrir, renverra les commentaires à la direction des VMCV qui prendra une décision que le Conseil d'administration approuvera en dernier ressort.

Pour rappel, les incidences financières sont d'autant plus difficiles à élaborer que les VMCV doivent offrir des prestations sans avoir de contrôle sur les recettes payées par Mobilis, le Canton et la Confédération et occasionne des charges de travail administratives pour le personnel sans contrepartie en termes de valeur ajoutée. Par ailleurs, l'entreprise a dû fortement actualiser son management aux impératifs exigés aujourd'hui pour garantir une gestion saine d'une entreprise de transports publics.

La COGEST, quant à elle, a pris note des très nombreux changements managériaux initiés par la nouvelle directrice ainsi que de la nouvelle composition du Conseil d'administration où des experts métier ont été nommés de même que certains municipaux reconnus pour leurs compétences financières ou de gestion. Pour ceux que cela intéresse, je vous recommande la lecture de l'excellent rapport 2018 des VMCV, https://www.vmcv.ch/data/dataimages/Upload/Rapports%20de%20gestion/VMCV18_Rapport_annuel_light.pdf. Enfin, la bonne nouvelle est que le déficit des VMCV annoncé au budget 2019 sera tenu et qu'aucun dépassement n'est à attendre.

Suite à la séance du 18 juin qui a eu lieu après la restitution du rapport de gestion à la commune, la COGEST émet les vœux suivants :

- M. Jean-Pierre Schwab, nouvel administrateur des VMCV pour La Tour-de-Peilz, informera notre Conseil de l'avancement des travaux sur le contrat de prestation entre la commune et les VMCV, mais aussi sur la pertinence des mesures prises par la nouvelle directrice et au besoin des réajustements principaux nécessaires et de l'évolution de la fréquentation des lignes
- La commune est informée des justifications chiffrées pour toute augmentation de déficit
- En concertation avec les VMCV et en fonction des demandes des usagers, la commune réexamine l'ensemble des prestations offertes par les VMCV et au besoin, les modifie. »

M. J.-P. Schwab, municipal, indique qu'il était difficile de trouver une date suite à cette séance qui est intervenue après la rédaction du rapport. Il a pris connaissance de ces vœux et la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Les comptes sont ensuite examinés dicastère par dicastère. (*Seuls ceux qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr*)

ADMINISTRATION GENERALE

Plage de la Maladaire - Compte 171.4271.05 - Location du restaurant

Mme A.-M. Arnaud remarque un changement du contrat de gérance, porté de fr. 5'000.-- à fr. 24'000.-- par an. Que sont devenu les taxes de camping qui rapportaient fr. 60'000.-- par an à la Commune ? Pourquoi la Commission culturelle a-t-elle attribué un montant de fr. 7'000.-- à un sauna privé installé cet hiver sur cette plage ?

M. O. Martin répond qu'il y a eu une modification du contrat de location, qui a été revu à la hausse sur la base d'un contrat de gérance annuelle. Les revenus du camping et du restaurant sont désormais

intégralement encaissés par les gérants. La balance entre les revenus et les charges est plus favorable aujourd'hui. Dans le nouveau contrat de gérance, la Municipalité a autorisé le principe d'organiser des activités en dehors de la période estivale habituelle. Le sauna entre dans ce cadre-là. Les gérants ont fait une demande et, sous réserve de l'accord des services concernés, l'exploitation du sauna a été autorisée sur la base du nouveau contrat de prestations. Il n'y a pas eu de soutien de la Commune.

Mme G. Pasche rappelle (page 45 du rapport de la commission de gestion), que « le contrat de location du camping est un contrat de bail à ferme (avec 6 mois de garantie) comprenant la location du camping et du restaurant. Cette modification rapporte CHF 15'000.-- supplémentaires par rapport à l'ancien contrat et règle les questions d'assurance en cas d'accident. Ce contrat apporte pleine satisfaction pour la commune d'une part et pour les gérantes d'autre part. Les gérantes peuvent, d'entente avec la commune, y développer des activités spécifiques. L'entretien du terrain et les réparations du bâtiment sont à charge de la commune ».

Mme T. Aminian, municipale, ajoute que les institutions qui reçoivent un soutien de la commission culturelle sont citées dans le rapport de gestion de la Municipalité. Il ne faut donc pas inventer des choses qui ne figurent pas dans les documents.

La parole n'est pas demandée sur aucun autre chapitre des comptes communaux. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptées à la quasi-unanimité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2018,
- ouï le rapport de la commission de gestion de l'année 2018,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la commission de gestion ;
 2. d'adopter les dépenses imprévisibles exceptionnelles pour l'exercice 2018 telles que présentées ;
 3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2018 tels que présentés ;
 4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.
- 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2019 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)

Voir point 10.4 ci-dessus.

- 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2019 – Demande de crédit de Fr. 1'023'000.-- pour financer les constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet

Rapporteur : M. Jacques Vallotton

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme V. Python s'interroge quant à l'aspect santé des élèves. Ces pavillons seront dans un matériau où la chaleur risque vraiment d'être très forte. On voit aujourd'hui que les canicules arrivent déjà au mois de juin, elles pourraient survenir de plus en plus tôt. L'autre aspect, c'est la question de la pollution de l'air à l'intérieur de ces pavillons, qui ont souvent des revêtements et matériaux synthétiques. Comme il s'agit d'un environnement très clos, les conditions d'enseignement risquent d'être assez

défavorables. Est-ce que cette question de la chaleur et de la qualité de l'air a été anticipée, d'autant plus que ces pavillons pourraient être utilisés de façon plus pérenne que ce pourquoi ils seront installés à la base ? Est-ce que cette question reviendra lors du choix définitif ou est-ce que cela a déjà été pris en compte ?

M. O. Martin répond que ces pavillons sont conformes, du point de vue isolation, à l'usage scolaire. Il y aura une climatisation. Ils ont servi pendant trois ans à Martigny. Les gens de Martigny ne sont pas plus dommagés ou moins dommagés que ceux de La Tour-de-Peilz. Ce qui risque de durer plus longtemps que la construction du collège, ce sont peut-être les UAPE, qui pourraient être utilisées une année ou deux de plus. Pour les classes, cela ne devrait en principe pas dépasser trois ans.

M. J. Vallotton, avant de lire les conclusions du rapport de la commission, ajoute qu'il a été dit lors de la commission que ces containers sont excellents en tout cas au niveau de la climatisation et que beaucoup d'enseignants disent pouvoir bien mieux travailler dans ces containers que dans certaines classes de nos collèges.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal n° 6/2019,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 855'000.-- TTC à prélever par le débit du compte N° 9143.089.00 « Pavillons provisoires Courbet » pour la construction de pavillons provisoires et des aménagements de locaux pour répondre aux besoins scolaires durant la période de construction du nouveau collège Courbet ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 168'000.-- TTC à prélever par le débit du compte N° 9143.089.01 « Pavillons provisoires UAPE » pour la construction de pavillons provisoires et des aménagements de locaux pour répondre aux besoins parascolaires durant la période de construction du nouveau collège Courbet ;
3. de prendre note qu'un loyer annuel de Fr. 45'000.-- sera perçu via le compte N° 350.4271.18 « Loyers pavillons provisoires UAPE » pour les pavillons provisoires de l'UAPE ;
4. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux prévus en 2019 ;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
6. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 25'003'791.72 ;
7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
8. de prendre acte que le présent préavis fait partie des investissements prévus pour la construction du nouveau collège Courbet et inscrit au plan des investissements 2018-2022.

10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2019 – Demande de crédit de Fr. 643'000.-- pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez

Rapporteur : Mme Valentine Python

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. O. Martin apporte une précision à la page 2 du rapport de la commission. C'est la durée de vie de la couche de gazon synthétique qui est d'environ dix ans, et non celle de la couche de souplesse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 7/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la présente demande de crédit pour la réalisation des travaux de remplacement du revêtement de jeu en synthétique du terrain de football de Gérénez ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 643'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.088.00 « Travaux - Revêtement synthétique Gérénez » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 25'003'791.72 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements et entretien à hauteur de Fr. 650'000.- en 2019.

10.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2019 – Demande d'un crédit de Fr. 235'000.-- pour l'assainissement du chemin de Gérénez et le remplacement des équipements d'éclairage public

Rapporteur : M. Aloïs Raemy

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal n° 8/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 235'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long du chemin de Gérénaz, sur le tronçon compris à l'intérieur du domaine public N° 1062 et la traversée du chemin de Béranges ;
2. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 125'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.055.00 « Travaux routiers et éclairage public chemin de Gérénaz » pour la réfection de la chaussée, la sécurisation locale des piétons et le remplacement de l'éclairage public ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 25'003'791.72 ;
4. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 110'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.055.00 « Travaux Séparatif Chemin de Gérénaz » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin de Gérénaz ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 6'724'961.36 ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.--.

11. Communications municipales

11.1. Communication municipale N° 11/2019 – Septième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. le Syndic fait part de quelques communications orales :

PGA : les recours ont été levés par lettre recommandée. Un seul envoi n'a pas été retiré ; conformément à la procédure, il a été renvoyé en courrier A et le délai est de 30 jours. Nous devrions avoir confirmation la semaine prochaine

Quai Roussy : l'accès sécurisé au lac est opérationnel depuis le samedi 22 juin

Place de jeu du Jardin Roussy : le cours d'eau côté lac sera opérationnel dès le 1^{er} juillet. Les travaux côté route du Lac seront entrepris fin 2019

Moloks rue du Château : au centre-ville, ce sont des moloks City qui sont installés, alors que ce sont des moloks de 5m³ qui ont été livrés. Nous en aurons de toute manière besoin l'année prochaine, raison pour laquelle ils seront mis en dépôt à la voirie. Ils seront remplacés par deux moloks City de 3m³

Rives du Lac : un courrier a été envoyé le 13 mai 2019 à la DGMR suite au rapport de visite avec les différents services concernés. La transmission au sein de la DGMR n'a pas été faite, ce qui a provoqué une perte d'un mois environ. Nous sommes en attente de la réponse

Maison de Commune : il est possible d'admirer dès aujourd'hui une exposition de costumes, accessoires et photos de la Fête des Vignerons

Mobilité douce : les délais sont tenus, le rapport sera rendu à la fin de cette semaine

Fête des Vignerons : en cas de sur-occupation des parkings, des zones de parcage sont prévues le long du chemin des Boulingrins et de la route de Blonay. Le circuit se fera dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

M. J.-P. Schwab revient sur l'intervention, le 1^{er} mai dernier, de M. J.-Y. Schmidhauser concernant l'adresse www.tourdepeilz.ch, qui menait au site internet de la Ville de Vevey. Contact pris avec la personne titulaire, un arrangement à l'amiable a pu être trouvé et les 4 adresses

www.latourdepeilz.ch et www.tourdepeilz.ch - avec ou sans trait d'union - sont maintenant toutes redirigées vers de la Commune de La Tour-de-Peilz.

12. Propositions individuelles et divers

M. G. Chervet revient sur l'interpellation déposée par Mme A.-M. Arnaud. Délégué de la Municipalité au Conseil de fondation du musée, il intervient en son nom personnel, et pas au nom du Conseil de fondation, qui n'a pas pu se prononcer sur cet objet. Le rôle de la commission de gestion est de se pencher sur l'exercice passé. Il était donc prématuré de parler sur 2018 de tout ce qui est futur alors que la recherche de fonds a commencé en 2019. Pourquoi n'a-t-elle débuté qu'en 2019 ? Parce que c'est seulement depuis cette année qu'on a un agenda potentiel réalisable - certainement optimiste - par rapport aux travaux qui seront entrepris au Château. Ce qu'il peut dire aujourd'hui, c'est que la recherche de fonds est en cours, que le Conseil de fondation est conscient du fait que 13'000 visiteurs par année ce n'est pas suffisant, mais c'est le même nombre qu'au Musée Jenisch de Vevey. La volonté du Conseil de fondation est de redynamiser le Musée du jeu par une nouvelle scénographie que chacun a pu découvrir au mois de novembre 2018 s'il a répondu à l'invitation faite par le Conseil de fondation. Le budget pour financer cette nouvelle scénographie est de 2,5 millions de francs. C'est beaucoup, cela ne se trouve pas sous les arbres, cela prendra donc du temps. Du temps, on en a de plus en plus dans la mesure où moins le Canton avance vite, plus on a le temps. Lorsqu'on sollicite des organismes, on monte un dossier et on fait une demande. Les organismes en question ne se réunissent pas toutes les semaines, ils ont des capacités de dotations qui sont annuelles, voire bisannuelles. On a déjà reçu quelques réponses, mais cela va aussi nécessiter du temps pour que chaque organisme puisse se prononcer. La recherche se fera aussi par le biais du crowdfunding ; chacun aura donc l'occasion de participer à titre individuel. Il est également possible de soutenir l'Association des amis du Musée du jeu et de participer aux manifestations qu'elle organise et durant lesquelles des informations plus complètes seront régulièrement données. Ce qui est certain à l'heure actuelle, c'est que le Musée du Jeu a plus que jamais besoin du soutien de l'Autorité communale, Municipalité et Conseil communal. Si le Conseil communal voulait absolument torpiller tout projet, libre à lui de le faire au travers de la subvention qui est accordée chaque année au Musée du jeu, mais la mission qui lui a été confiée par la Municipalité est plutôt de défendre le musée que de le torpiller.

M. F. Vodoz indique que, dans le cadre des marchés folkloriques, la SICAT a décidé de contribuer bien modestement à la Fête des Vignerons en organisant une exposition de costumes, d'objets et tableaux de la Fête des Vignerons, de 1927 à 1999. Il invite chacun à venir découvrir cette exposition. Samedi 29 juin à 13h00, à l'occasion de l'avant-marché folklorique, une verrée sera offerte pour souhaiter la bienvenue à cette exposition.

La SICAT organise pour la 2^{ème} fois un Chœur éphémère. 160 choristes se sont déjà inscrits, mais des voix d'hommes sont encore recherchées. Les conseillers qui veulent participer activement à la vie de la commune sont les bienvenus.

M. R. Baechler annonce que la commission des finances sera représentée lors des séances des commissions qui traiteront des préavis municipaux N° 10/2019 - Remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure et N° 11/2019 - Construction du nouveau collège Courbet.

M. M. Rohrer revient sur la communication relative aux places de parc supplémentaires en réserve prévues sur le chemin des Boulingrins et la route de Blonay. Il demande des précisions à ce sujet afin de pouvoir renseigner les habitants du quartier, à moins que la Municipalité n'ait prévu de faire une communication plus précise. *(Il lui est répondu que ce ne sont pas les municipalités qui vont faire une communication puisque ce dispositif est du ressort de la police cantonale)*

M. J.-W. Fils-Aimé s'exprime alors en ces termes :

« Il y a quelques instants, vous m'avez élu à la présidence de votre Conseil communal pour la 4^{ème} année politique de la législature. Cette élection est pour moi un honneur mais aussi c'est une grande responsabilité que je ne prends pas à la légère. Être le 1^{er} citoyen de La Tour-de-Peilz, c'est une grande première dans tous les sens du terme dans l'histoire politique de notre commune. Je me réjouis de cette élection et je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée. Je mettrai tout en œuvre pour être à la hauteur de vos attentes.

J'émetts le vœu que tout se déroule toujours bien dans cette enceinte et que nous ayons des débats constructifs pour l'avenir de notre commune. Ce seront mes principales préoccupations. Je compte pour cela puiser dans mes valeurs teintées de racines familiales et culturelles profondes que je ne peux pas trahir.

J'aurai aussi l'occasion dans ma fonction de président d'aller à la rencontre de la population boélande, de représenter le Conseil dans certaines manifestations et auprès des différentes associations de notre commune. Je le ferai avec beaucoup de plaisir.

Mes remerciements, je les dois en tout premier lieu à mon parti : PDC + Indépendants, qui m'a proposé pour ce poste. Je suis persuadé que vous avez fait le bon choix. Vos soutiens, chers collègues et amis, me seront combien nécessaires.

A ma chère présidente Sandra, que je félicite pour sa très belle année de présidence, j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toi au niveau du Bureau. J'ai appris avec toi les rouages de la présidence. Tu m'as coaché pour relever ce défi, je pense en maîtriser maintenant les principaux contours pour me mettre en ordre de bataille. Grand merci à toi pour ton savoir-vivre.

Mes remerciements vont d'ores et déjà aussi à notre secrétaire Mme Carole Dind, de sa disponibilité ainsi qu'au nouveau Bureau avec lequel je me réjouis de travailler.

J'adresse un merci tout particulier à mon épouse et aussi à mes enfants qui supportent mes absences répétées depuis des années. Mais ils ont compris que c'est pour la bonne cause.

Comme stipule la devise de mon pays d'origine, Haïti : « L'union fait la force ». Oui, c'est ensemble que nous serons forts pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants de notre commune afin que La Tour-de-Peilz devienne un paradis où il fait bon vivre.

C'est un enjeu qui relève de notre responsabilité collective.

Merci et très bel été à toutes et à tous. » (*Applaudissements de l'assemblée debout*)

Mme la Présidente conclut son année de présidence par ces mots :

« Quand je suis rentrée à la maison il y a tout juste 3 ans, je me suis demandée dans quel borbier je m'étais lancée. Sous peine de toujours dire oui et avide de nouvelles expériences, voilà où cela m'a menée.

Le soir, je suis rentrée et comme je le fais assez souvent, je me suis mise devant ma bibliothèque et j'ai choisi un livre au hasard. Je suis tombée sur le livre de Jacques Salomé « Contes à guérir contes à grandir ». Le conte sur lequel je suis tombée est « Le conte de celui qui se laisse définir et accepte ainsi d'ignorer ses possibles ».

Dans l'histoire, un jeune garçon découvre un œuf dans un nid d'aigle. Il s'en empare et le met à couver dans le poulailler. Quand l'œuf éclos, un petit aigle en sort et grandit parmi les poussins, picorant sa nourriture comme ses compagnons. Un jour, regardant en l'air, il voit un aigle qui planait au-dessus de la ferme. Il sent ses ailes frémir et dit à un de ses frères poulets :

- Comme j'aimerais en faire autant !

- Ne sois pas idiot, répond le poulet, seul un aigle peut voler aussi haut. Honteux de son désir, le petit aigle retourne gratter la poussière et picorer son grain, le bec au sol. Il ne remet plus jamais en cause la place qu'il croyait avoir reçue sur cette terre.

Au terme de ma présidence, je tiens à vous dire que vous êtes toutes et tous extraordinaires et vous avez fait ressortir le meilleur de moi-même. Grâce à vous et à votre soutien, j'ai pu m'envoler.

Je vais tout particulièrement remercier deux personnes pour leur disponibilité, leur connaissance et leur partage : Ricardo, merci pour l'organisation et la facilité de nos échanges. C'était un plaisir de travailler avec toi. Carole, tu as été de très bon conseil, un soutien non négligeable et ta bonne humeur est communicative. Merci.

Je vous dis à toutes et à tous Merci. » (*Applaudissements de l'assemblée debout*)

M. le Syndic lui remet un rosier blanc qui, marque d'élégance (mais pur hasard), est assorti à sa robe. Il la remercie chaleureusement. Ce fut un réel plaisir de siéger en sa compagnie. Ce fut un sans-faute et on ne peut que lui souhaiter bonne suite. (*Il remet également un rosier au nouveau Président*)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h30 en souhaitant à chacune et chacun un très bel été. La séance est suivie d'un apéritif de fin de Présidence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

S. Glardon

C. Dind